



L'Observatoire de la Liberté de Création dénonce les atteintes à l'exposition « Nouvelles Reines » à la basilique Saint Denis et apporte son soutien à l'artiste Sandra Reinflet face aux menaces dont elle est la cible.

Mardi 11 mars 2025, plusieurs collectifs d'extrême-droite s'en sont pris à l'exposition « Nouvelles Reines » représentant différents portraits de femmes des villes de Saint-Denis et d'Aubervilliers, masquant ces portraits pour les soustraire au regard du public, et les remplaçant par des images pieuses.

L'Observatoire de la Liberté de Création dénonce fermement ces atteintes portées à la liberté de diffusion des œuvres prévues et protégée par l'article 2 de la loi LCAP du 7 juillet 2016.

Pour rappel, l'entrave à cette liberté est un délit dans les conditions de l'article 431-1 du code pénal.

L'Observatoire tient aussi à rappeler qu'une opinion politique, morale ou religieuse, quelle qu'elle soit, ne peut en aucun cas légitimer l'entrave à la diffusion d'une œuvre d'art. Qu'en l'occurrence, le reproche fait aux œuvres est fondé sur une motivation purement discriminatoire réprimée par la loi, puisque des femmes voilées blanches et catholiques ont été apposées sur des draps noirs masquant les photographies de femmes voilées non blanches et non catholiques. Or, en France, l'expression d'une pensée raciste est réprimée par la loi.

Le comportement de ces mouvances n'est pas un acte de courage mais de lâcheté visant à se soustraire au débat et à la confrontation des idées. Chacun est bien sûr libre de critiquer une œuvre mais pas de la censurer, de manière totalement arbitraire et illégale.

L'Observatoire tient enfin à apporter son soutien à l'artiste Sandra Reinflet, et à tous les membres du Centre des Monuments nationaux et acteurs locaux qui ont été pris à partie.

Face aux menaces décomplexées que fait peser l'extrême-droite sur l'art et les artistes, l'Observatoire appelle à une réponse ferme et à des poursuites.